

Grille tarifaire 2022 — Cotisation annuelle

Valide du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Les montants de cotisation sont exonérés de taxes.

MONDE MUNICIPAL

Municipalités et conseils de bande

Tarif établi selon le nombre d'habitants

<input type="checkbox"/> Moins de 5 000 hab. :	170 \$
<input type="checkbox"/> Entre 5 000 et 15 000 hab. :	220 \$
<input type="checkbox"/> Entre 15 000 et 30 000 hab. :	440 \$
<input type="checkbox"/> 30 000 hab. et plus :	1,46 cent / hab.

MRC

Tarif établi selon le nombre d'habitants

<input type="checkbox"/> Moins de 5 000 hab. :	380 \$	} Inclus un montant de base de 220 \$ pour l'entité que représente la MRC.	} < 15 000 hab. : 260 \$
<input type="checkbox"/> Entre 5 000 et 15 000 hab. :	440 \$		
<input type="checkbox"/> Entre 15 000 et 30 000 hab. :	650 \$		} ≥ 15 000 hab. : 470 \$
<input type="checkbox"/> 30 000 hab. et plus :	1,46 cent / hab. + 220 \$		

Prix minimal après soustraction des
municipalités membres autonomes :

Associations de municipalités

Tarif établi selon le budget opérationnel

<input type="checkbox"/> Moins de 3 000 000 \$:	270 \$
<input type="checkbox"/> 3 000 000 \$ et plus :	545 \$

MONDE DE LA CULTURE ET SES ALLIÉS

Organismes ou entreprises

Tarif établi selon le budget opérationnel

<input type="checkbox"/> Moins de 500 000 \$:	110 \$
<input type="checkbox"/> De 500 000 \$ à moins de 1 500 000 \$:	220 \$
<input type="checkbox"/> De 1 500 000 \$ à moins de 3 000 000 \$:	325 \$
<input type="checkbox"/> 3 000 000 \$ et plus :	545 \$

Artistes 30 \$

Individus 30 \$

Notes importantes :

- **Artistes et Individus** sont des catégories de membres individuels. L'adhésion est donc valide pour la personne inscrite seulement.
- Toute personne travaillant pour une organisation membre pourra bénéficier de nos services de même que des réductions.
- Toutes les **municipalités** faisant partie d'une **MRC** membre sont également membres, mais sans droit de vote. Les **municipalités** peuvent devenir membres de façon autonome et ainsi obtenir un droit de vote. Leur cotisation sera alors soustraite de la facture de la **MRC**. La facture de la **MRC** ne peut cependant être inférieure à 260 \$ pour moins de 15 000 habitants ou 470 \$ pour 15 000 habitants et plus. La **MRC** dont une ou plusieurs municipalités deviennent membres a 90 jours à compter de la date de sa facturation pour demander un crédit.